



## Fiche de renseignements

### *Rôle du premier ministre du Nunavut*

Le premier ministre est officiellement nommé par le commissaire du Nunavut sur recommandation de l'Assemblée législative par voie de motion à la Chambre. Le premier ministre a plusieurs rôles à remplir. En plus de celui de premier ministre, la personne nommée à ce poste doit également exécuter ses fonctions de député et de ministre.

Le premier ministre agit à titre de chef de l'autorité exécutive du gouvernement chargé de la direction générale du gouvernement du Nunavut. À ce titre, ses responsabilités comprennent :

- L'attribution des portefeuilles ministériels et la nomination du vice premier ministre;
- La présidence des réunions du Conseil des ministres, y compris l'approbation de l'ordre du jour;
- La tâche de veiller à ce que le processus de prise de décision collective du Conseil des ministres soit protégé par les conventions de responsabilité, de confidentialité et de solidarité ministérielles;
- La tâche de guider les activités du Conseil des ministres afin de soutenir les plans et les objectifs à long terme du gouvernement en assurant la coordination des activités des ministères, organismes et sociétés d'État conformément aux politiques, aux lois, aux priorités et aux stratégies du gouvernement;
- La participation à des réunions et des événements, y compris les réunions des premiers ministres et diverses fonctions officielles;
- Le choix des sous-ministres

Le premier ministre est soutenu dans ses fonctions par le secrétaire du Conseil des ministres et le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.